



Commune de SAINT-JULIEN-des-LANDES

(Département de la Vendée)

CIMETIERE

Parcelle : J

Concession n°: 22

CONCESSION de TERRAIN dans le CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire de la commune,

Vu la demande présentée le 3 novembre 2025 par M. Philippe GIRARDIN et Mme Geneviève PELLETIER épouse GIRARDIN demeurant 1 impasse des Acacias 85150 SAINT-JULIEN-DES-LANDES (Vendée) tendant à obtenir le une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder leur sépulture collective.

ARRÊTE :

Article premier : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder une sépulture collective.

- une concession de **cinquante années**,
- à compter du **trois novembre deux mille vingt-cinq**
- De **un mètre carré** pour un caveau équipé,.

Article 2 : Cette concession est accordée au titre de :

- concession nouvelle
- ~~- renouvellement de la concession~~
- ~~- conversion de la concession accordée le et expirant le.....~~

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de **550€**

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au Titulaire de la concession et au Receveur Municipal.

Fait en Mairie, le **5 novembre 2025**.

Le Maire,
Joël BRET

